

SOUS LE SIGNE DE L'OUVERTURE



Après avoir accueilli les déléguées, Jennie Skene, présidente de la Fédération, a présenté un survol des dossiers qui seraient abordés durant la semaine. Elle a précisé, d'entrée de jeu, que ce conseil fédéral se plaçait sous le signe de l'ouverture puisque les présidentes de l'Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec (APIQ) et de l'Alliance professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (APIAQ) seraient présentes tout au long des quatre jours d'instance.

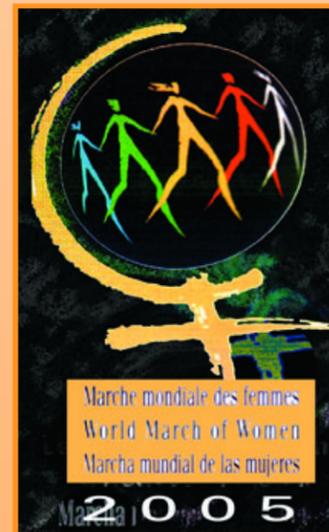
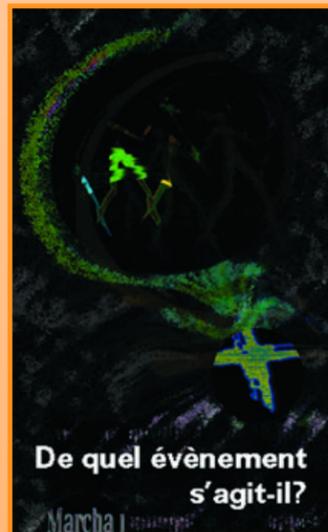
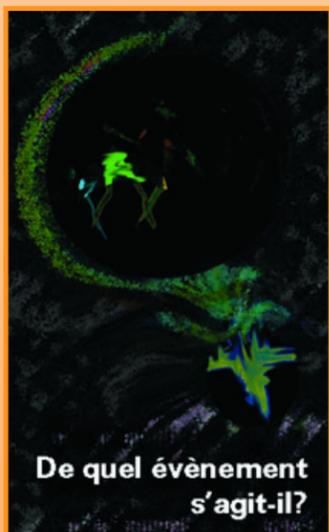
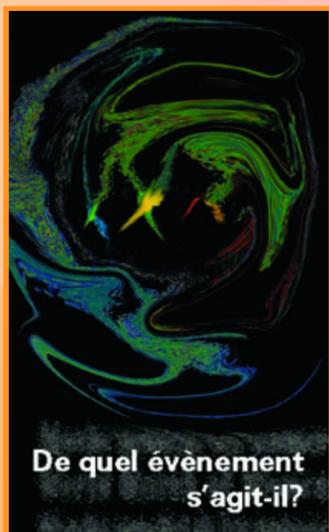
« Notre ouverture ne peut se résumer qu'à de belles paroles, elle doit s'ancrer dans les statuts et règlements non seulement de la FIIQ, mais aussi des syndicats. Cette semaine, nous allons préparer l'accueil de nouvelles membres en nous assurant qu'elles pourront participer pleinement au développement de notre organisation. Enrichie de ces nouvelles partenaires, la FIIQ deviendra la seule vraie force capable de représenter les professionnelles de la santé. »

Par ailleurs, la présidente a rappelé aux déléguées que dans le cadre de la négociation provinciale, l'important dossier de la classification des emplois d'infirmière, avait déjà été l'objet de présentations lors de conseils fédéraux antérieurs. « Nous sommes aujourd'hui rendues à un moment charnière, celui du dévoilement d'un modèle de cheminement professionnel et des titres d'emplois qui y sont associés. En contexte de pénurie, de défection et de démotivation, les membres verront certainement de manière positive l'avènement d'un tel modèle de pratique professionnelle qui assurera la mise en valeur de leur plein potentiel. Ce dossier constitue le dernier jalon menant au dépôt complet de nos demandes pour le renouvellement de notre convention collective. La loi n° 90 crée un nouvel environnement pour la pratique infirmière et nous entendons l'exploiter au maximum. En ce sens, des passerelles seront proposées pour permettre aux infirmières de cheminer tant au plan clinique, qu'au plan clinico-administratif. En effet, les infirmières pourront se qualifier pour certains titres d'emplois à partir de la reconnaissance d'équivalences relatives aux savoirs, aux savoir-être et aux savoir-faire. Le dossier de la classification pave la voie du changement. Comme vous pourrez le constater, le modèle de cheminement de carrière que nous proposons aux infirmières, est un projet stimulant qui vise à corriger des problèmes importants rencontrés par les infirmières dans leur milieu de travail. »

Jennie Skene a indiqué aux déléguées qu'il serait aussi question de finances au cours de cette instance. « Tel que nous l'avions annoncé lors de l'adoption des prévisions budgétaires, l'exercice financier de 2003 affiche un déficit. Cependant, différentes mesures ont été mises en place pour corriger la situation. L'augmentation de la cotisation syndicale fédérale en vigueur depuis janvier dernier était, tel que nous le soutenions, plus que nécessaire pour nous permettre de supporter l'accroissement des activités dans plusieurs secteurs de la Fédération. »

Dans un autre ordre d'idées, la présidente a réitéré l'opposition de la FIIQ au projet néolibéral du gouvernement Charest. Plusieurs dossiers en lien avec notre résistance à la réingénierie de l'État étaient à l'ordre du jour : le compte rendu des travaux en intersyndicale et des recours juridiques pour contester les lois n° 25 et 30 adoptées à toute vapeur en décembre dernier et le suivi des projets de réseaux locaux, la réponse de la FIIQ au désengagement de l'État ainsi que la conférence de Lorraine Guay ayant pour thème « Femmes et réingénierie ». « Voilà, a affirmé Jennie Skene, autant de questions sur lesquelles la FIIQ continuera à faire entendre sa voix. » La présidente a aussi annoncé que les déléguées recevraient un rapport d'étape sur l'équité salariale et entendraient parler du forum sur la relève militante et syndicale qui se tiendra en septembre prochain.

« Dans un contexte où les forces néolibérales prennent le pas sur l'humain, le gouvernement veut nous faire croire que les mécanismes de marché constituent la réponse aux problèmes auxquels sont confrontés les Québécoises et les Québécois. Il est faux de penser que le marché peut créer l'égalité, au contraire, il en sonne le glas. Il est important de se remémorer que malgré notre niveau de vie, de nombreuses personnes vivent sous le seuil de la pauvreté ici même, chez nous. Il ne faut pas se laisser envahir par la loi du marché, idéologie insidieuse qui rompt les liens sociaux. En terminant, a-t-elle ajouté, laissez-moi vous inviter à sensibiliser ne serait-ce qu'une personne autour de vous à ce qui se passe, aux transformations de la société et, surtout, à la nécessaire participation citoyenne. »



Première vague de votes EN SEPTEMBRE



L'équipe du service Organisation syndicale (SOS) a présenté aux déléguées le suivi des travaux entourant la fusion des unités d'accréditation syndicale rendue obligatoire par la loi n° 30. Cette équipe est composée de la responsable politique, Michèle Boisclair, 3^e vice-présidente, et de Simon Barrette, Hélène Barry et Pierre Desnoyers, conseillères. Un compte rendu des discussions en cours avec l'Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec (APIQ), la Fédération des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (FIIAQ) et l'Alliance professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (APIIAQ) a été livré. À ce jour, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les représentantes de ces trois organisations syndicales. Une étude d'impact est d'ailleurs en cours afin d'évaluer la voie de l'affiliation tant pour les inhalothérapeutes que pour les infirmières auxiliaires. De plus, les trésorières de chacune des organisations se sont rencontrées pour procéder à une évaluation des coûts et envisager les mesures transitoires nécessaires, si la voie de l'affiliation se concrétisait.

Maintenant que le premier décret ministériel visant la fusion de certaines unités d'accréditation est en vigueur, et dans l'éventualité où la demande de sursis serait rejetée, une première vague de votes aura lieu en septembre. On se rappellera que ce recours juridique vise à surseoir à l'application de la loi n° 30 tant et aussi longtemps que sa constitutionnalité n'aura pas été établie. La deuxième vague pourrait se tenir vers la fin de l'automne puisqu'un autre décret ministériel devrait tomber d'ici la mi-juin. Le troisième décret pourrait être adopté autour de la période des fêtes ou, au plus tard, au début de l'année 2005 engageant ainsi la troisième et sans doute dernière vague de votes.

À l'heure actuelle, le réseau de la santé et des services sociaux compte quelque 350 employeurs. Au terme de l'exercice, il ne restera plus que 205 employeurs déployés sur plus de 350 sites à travers le Québec. Le mandat du service est donc de maintenir la présence de la FIIQ là où elle représente déjà des infirmières et d'introduire la FIIQ, là où la présence de l'APIQ, de la FIIAQ ou de l'APIIAQ lui permettra de participer au vote.

Au plan de la mobilisation, soulignons qu'une tournée de l'Exécutif a eu lieu tout au long du mois de mai. Des inhalothérapeutes et des infirmières auxiliaires ont aussi été rencontrées lorsque cela a été possible.

Concernant la préparation au changement, Lucille Auger, conseillère au service Éducation-Animation, a livré à la délégation un suivi des actions mises en place à ce jour pour faire face aux fusions d'accréditations anticipées. Jusqu'à présent, cinq sessions de formation ont été données aux conseillères, aux militantes et aux membres des exécutifs locaux visés par les votes. Les prochaines sessions s'adresseront aux militantes des établissements visés par la deuxième vague de votes. Ces sessions, qui avaient pour objectifs d'informer et d'outiller les militantes, ont été fort appréciées.

CONGRÈS

SPÉCIAL



PRÉPARER

L'ACCUEIL

D'une durée d'une demi-journée, le Congrès spécial a permis aux déléguées de débattre des modifications à apporter aux statuts et règlements dans un contexte où la Fédération sera appelée, sous peu, à représenter en plus des infirmières, des infirmières auxiliaires et des inhalothérapeutes, etc. Les propositions mises en débat avaient comme objectif de modifier le libellé des buts de la Fédération ainsi que d'adapter la composition des diverses instances décisionnelles tels le Comité exécutif, le Conseil fédéral et le Congrès. C'est avec plus des deux tiers des voix que les propositions du Comité exécutif ont été adoptées. Celles qui visaient à augmenter le nombre de déléguées aux instances en tenant compte du nombre de sites chez un même employeur ont été reportées à plus tard, le temps que les réseaux se dessinent et que le portrait de la situation soit plus clair. Par ailleurs, après que les déléguées eurent accepté de modifier la composition de l'Exécutif en précisant que le nombre de vice-présidentes passerait de quatre à cinq, soit : une vice-présidente infirmière, une vice-présidente infirmière auxiliaire, une vice-présidente inhalothérapeute et deux vice-présidentes, elles ont prévu une mesure transitoire qui se présente comme suit :

Au fur et à mesure de l'affiliation de fédérations ou d'associations de salariées regroupant des professionnelles de la catégorie de personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires, et pour toute la transition conduisant au Congrès de juin 2005, la composition du Comité exécutif fédéral est modifiée pour y ajouter une (1) vice-présidente provenant d'une fédération ou d'une association de salarié-e-s, soit des infirmières auxiliaires, soit des inhalothérapeutes nouvellement affiliés à la FIIQ, pour un maximum de trois (3) nouvelles vice-présidentes.

Ces nouveaux postes de vice-présidentes seront comblés par des personnes désignées par leur organisation syndicale provinciale respective.

La présidente de la FIIQ, Jennie Skene a, par la suite, invité les déléguées à poursuivre la même réflexion à l'égard des statuts et règlements de leurs syndicats respectifs afin de permettre l'inclusion des nouvelles membres qui joindront nos rangs.

Les membres du Comité exécutif apparaissant sur cette photo sont, de gauche à droite : Jennie Skene, présidente, Sylvie Savard, secrétaire-trésorière adjointe, Lise Martel, trésorière, Daniel Gilbert, 2^e vice-président, Lina Bonamie, 4^e vice-présidente, et Michèle Boisclair, 3^e vice-présidente.





Somme toute, en bonne santé financière

La trésorière de la FIIQ, Lise Martel, a présenté aux déléguées le bilan financier de l'exercice 2003. « *La décision prise en juin 2003 d'augmenter la cotisation fédérale à partir de 2004, était plus que nécessaire et le bilan de l'année 2003 en témoigne* », a-t-elle déclaré. En effet, tel qu'anticipé lors de l'adoption des prévisions budgétaires de l'an dernier, la FIIQ fait face à un déficit. Cependant, il est plus important que prévu.

Plusieurs éléments connus de la délégation expliquent les dépassements : les versements reliés au dossier de l'équité des salariées, le versement de la nouvelle péréquation aux syndicats, les frais entourant notre résistance aux lois antisyndicales et antisociales qui ont été adoptées en décembre dernier, la prolongation du dossier de l'équité salariale pour les infirmières et d'autres encore. Par ailleurs, la FIIQ fait face à une hausse faramineuse et préoccupante des coûts liés à l'expertise médicale. Cette hausse sera examinée de près, a assuré Lise Martel.

« *Bonne nouvelle, a-t-elle par la suite annoncé, la nouvelle cotisation en vigueur depuis janvier 2004, permettra de renflouer le fonds d'administration générale (FAG).* » Somme toute, malgré le déficit, la FIIQ demeure en bonne santé financière, et ce, grâce aux efforts d'économie des années antérieures et au report de certains affichages de postes à l'interne. « *Nous aurons donc, encore une fois, les moyens de rencontrer nos obligations et d'offrir à nos membres et à celles qui joindront nos rangs, des services de qualité tout en continuant à asseoir nos positions publiques sur des dossiers solides et bien fouillés, a conclu la trésorière.* »

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 003 (12 mois)	2 002 (12 mois)
REVENUS		
Cotisations régulières	13 709 800	13 625 798
Intérêts	133 001	141 605
Subventions	40 582	43 412
Autres revenus	2 321	5 543
Total des revenus	13 885 704	13 816 358
DÉPENSES		
Instances et officières syndicales	1 289 164	862 346
Secteurs		
Négociations	0	0
Relations de travail	7 565 501	6 914 842
Secteurs et services	636 096	561 975
Santé	229 184	165 668
Condition féminine	165 179	138 652
SST	168 026	120 946
TOT	132 931	68 471
Sécurité sociale	<u>166 596</u>	<u>174 221</u>
Total des secteurs	9 063 513	8 144 775
Services		
Éducation-Animation	465 141	347 498
Organisation syndicale	310 160	259 052
Communication-Information	257 624	260 605
Traduction	<u>116 498</u>	<u>91 590</u>
Total des services	1 149 423	958 745
Péréquation	394 737	221 274
Administration	3 350 246	3 110 872
Ressources humaines	<u>647 072</u>	<u>849 144</u>
Total des dépenses	15 894 155	14 147 156
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(2 008 451)</u>	<u>(330 798)</u>

RÉSERVE POUR NEGOCIATIONS	2 003 (12 mois)	2 002 (12 mois)
Redressement au 31 décembre 2002	0	0
SOLDE AU DÉBUT	1 048 907	778 643
CONTRIBUTION DU FAG		
Cotisations régulières	1 228 203	1 221 235
Cotisation spéciale	0	0
Autres revenus	27	35
Total de la contribution	1 228 230	1 221 270
NÉGOCIATION PROVINCIALE		
Salaires et avantages sociaux	714 053	342 846
Frais de déplacement	386 233	182 911
Frais de location	65 266	9 549
Frais de reprographie	78 162	26 349
Messagerie et communication	20 674	6 925
Honoraires professionnels	53 479	35 140
Publications	34 036	15 780
Projets spéciaux	23 554	8 031
Conseils fédéraux	358 512	280 791
Autres dépenses	17 324	12 843
Négociation privée	<u>11 660</u>	<u>29 842</u>
Total des frais de négociation	1 762 953	951 007
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT CONTRIBUTION	<u>(534 723)</u>	<u>270 263</u>

REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE ET SOLDE DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2003

	Fonds de défense syndicale	Fonds d'adminis- tration	Réserve pour négociations	Réserve pour solidarité	Réserve pour instances	Total
SOLDE DES FONDS						
AU 31-12-02	894 272	2 484 993	1 048 907	642	186 703	4 615 517
Redressement	0	0	0	0	0	0
Solde redressé des fonds au 31-12-02	894 272	2 484 993	1 048 907	642	186 703	4 615 517
Revenus de l'exercice 2003	537 388	13 885 704	1 228 230	83 664	863 091	16 598 077
Dépenses de l'exercice 2003	<u>496 372</u>	<u>15 894 156</u>	<u>1 762 952</u>	<u>68 606</u>	<u>940 957</u>	<u>19 163 043</u>
Excédent de l'exercice 2003	41 016	(2 008 452)	(534 722)	15 058	(77 866)	(2 564 966)
SOLDE DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2003	935 288	476 541	514 185	15 700	108 837	2 050 551

N.B. A cause des décimales, il y a un écart d'arrondi.

EN TOUTE SOLIDARITÉ, LA COTISATION A ÉTÉ PERÇUE

Un rapport concernant le suivi de la perception des cotisations syndicales a aussi été présenté par la trésorière Lise Martel qui a insisté sur l'obligation prévue au Code du travail de verser sa cotisation syndicale. À ce chapitre, les nouvelles sont très positives, car la presque totalité des infirmières qui avaient oublié ou négligé de payer leurs cotisations, régulière ou additionnelle, l'a maintenant fait. On se rappellera que la cotisation additionnelle avait été levée dans un esprit de solidarité dans le but de partager entre l'ensemble des membres les coûts financiers supportés par les infirmières et infirmiers qui avaient fait grève en 1999. Tel que la présidente le soutenait dans le FIIQ en Action de novembre 1999 « *Peu importe que les infirmières aient été sur les lignes de piquetage, en services essentiels, au travail ou en vacances, elles contribueront financièrement de la même façon à la lutte livrée pour la défense de leurs droits et l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail* ». Et voilà, c'est maintenant chose faite. Bravo aux infirmières, aux équipes locales, aux syndicats et aux salariées de la FIIQ qui, à leur niveau, ont contribué à traduire la solidarité en espèces sonnantes et trébuchantes.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2003

	Fonds de défense syndicale	Fonds d'adminis- tration*	Total
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse	183 861	0	183 861
Placements temporaires	800 503	3 575 878	4 376 381
Avances de prestations	3 853	0	3 853
Avances au FDS	0	69 430	69 430
Débiteurs	7 116	867 658	874 774
Frais imputables au prochain exercice et long terme	0	179 114	179 114
	<u>995 333</u>	<u>4 692 080</u>	<u>5 687 413</u>
IMMOBILISATIONS	<u>0</u>	<u>777 620</u>	<u>777 620</u>
ACTIF TOTAL	995 333	5 469 700	6 465 033
PASSIF À COURT TERME			
Créditeurs et frais courus	0	831 949	831 949
Revenus reportés	0	9 569	9 569
Développement des ressources humaines	0	67 731	67 731
Avances du Fonds d'administration	59 944	0	59 944
Dette échéant à moins d'un an	0	0	0
Comptes à payer	104	3 445 189	3 445 293
PASSIF TOTAL	60 048	4 354 438	4 414 486
DETTE A LONG TERME	0	0	0
	<u>60 048</u>	<u>4 354 438</u>	<u>4 414 486</u>
AVOIR DES MEMBRES			
Surplus accumulé	935 285	476 540	1 411 825
Réserve pour négociations	0	514 185	514 185
Réserve pour solidarité	0	15 700	15 700
Réserve pour instances	0	108 836	108 836
	<u>935 285</u>	<u>1 115 261</u>	<u>2 050 546</u>
PASSIF ET AVOIR	995 333	5 469 699	6 465 032

* réserves solidarité, négociations et instances.

FONDS DE DÉFENSE SYNDICALE	2 003 (12 mois)	2 002 (12 mois)
REVENUS		
Contribution du fonds d'administration		
Prestations		
Cotisations régulières	163 994	162 831
Dons	0	590
Intérêts	<u>14 088</u>	<u>14 227</u>
Organisation		
Cotisations régulières	359 306	325 663
Intérêts		519
Projets spéciaux		
Autres revenus- Répartition des pénalités	0	0
Total des revenus	537 388	503 830
DÉPENSES		
Prestations		
Comité de défense syndicale	(217)	1 507
Salaires et charges sociales	0	164
Amendes et frais judiciaires	0	0
Honoraires professionnels	12 156	27 157
Intérêts et frais bancaires	18	18
Autres dépenses	37 193	40 856
Aide financière-grève	<u>1 971</u>	<u>34 745</u>
	51 121	104 447
Organisation		
Salaires, libérations et charges sociales	288 039	201 357
Frais de déplacement	6 687	6 670
Frais de location	1 038	2 752
Frais de reprographie	4 894	4 003
Messagerie et communication	10 639	13 307
Honoraires professionnels	119 273	200 291
Autres dépenses	<u>14 682</u>	<u>76</u>
	445 252	428 456
Projets spéciaux		
Salaires et charges sociales	0	0
Frais de déplacement	0	0
Aide financière-grève	0	0
Autres dépenses	0	0
	0	0
Total des dépenses	496 373	532 903
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	41 015	(29 073)

RÉSERVE POUR SOLIDARITÉ	2 003 (12 mois)	2 002 (12 mois)
REVENUS		
Contribution du fonds d'administration	83 664	84 512
DÉPENSES		
Solidarité	<u>68 606</u>	<u>80 761</u>
EXCÉDENT DES REV. SUR LES DÉP.	15 058	3 751

RÉSERVE POUR INSTANCES	2 003 (12 mois)	2 002 (12 mois)
REVENUS		
Contribution du fonds d'administration	863 091	863 091
DÉPENSES		
Instances	<u>940 957</u>	<u>968 538</u>
EXCÉDENT DES DÉP. SUR LES REV.	(77 866)	(105 447)

Rapport du Comité de vérification interne

Comme c'est la tradition chaque année à la même période, le Comité de vérification interne a présenté son rapport à la délégation. Le comité a constaté que le Comité exécutif s'est conformé fidèlement aux décisions prises lors des instances. Le Comité partage également les préoccupations soulevées par la trésorière de la FIIQ à l'égard de la hausse du coût des expertises médicales. Rappelons que cette dernière a indiqué que l'Exécutif se pencherait sous peu sur cette question.



LEUR PRIORITÉ C'EST

de couper dans LA SANTÉ

Lise Martel, accompagnée des conseillères au secteur Santé, Lucie Mercier et Florence Thomas, a dénoncé les principes et allégations contenus aux documents « Briller parmi les meilleurs » et « Moderniser l'État » émanant du gouvernement.

Briller parmi les meilleurs est le plan d'action général du gouvernement, adressé aux citoyennes et citoyens du Québec, qui vise l'adhésion de la population aux valeurs néolibérales telles la primauté des libertés individuelles, la responsabilisation des individus ainsi que la valorisation de l'esprit d'entreprise. On y trouve peu de traces des valeurs piliers de notre société telles la démocratie, l'égalité et la solidarité. La FIIQ a réagi vivement en dénonçant ce plan d'action dans un manifeste intitulé « Position de la FIIQ sur le plan d'action du gouvernement Charest », dont vous pourrez prendre connaissance dans le FIIQ Actualités ainsi que sur le site Web de la FIIQ.

Des postulats de base erronés

Dans le plan d'action *Briller parmi les meilleurs*, qu'on tente de faire passer pour un document de consultation, les libéraux en arrivent à la conclusion qu'une des priorités d'action du gouvernement devrait être la modernisation de l'État. Dans un deuxième document intitulé *Moderniser l'État, pour des services de qualité aux citoyens*, le gouvernement prétend qu'il est coincé dans un piège budgétaire et que les changements démographiques qui se profilent lui posent un problème majeur. Dénonçant l'utilisation abusive des projections statistiques, la FIIQ déplore que le gouvernement se serve de cet alibi pour justifier ses décisions politiques et économiques. Quant à la pseudo-faillite des finances publiques, il convient de se rappeler que si les Québécoises et les Québécois paient plus d'impôts, il-elle-s ont, par contre, accès à plus de services publics et leur pouvoir d'achat a même augmenté depuis 1992. Il est aussi à noter que, selon Statistique Canada, le Québec est la région d'Amérique du Nord où les inégalités de revenus sont les moins importantes.

Le gouvernement Charest propose donc de repenser les façons de faire et de recentrer l'État sur ses missions essentielles. Il tend aussi à se virtualiser en implantant le gouvernement en ligne (Internet) et en se retirant le plus possible du réseau public, par la sous-traitance et les partenariats public-privé (PPP). Ces derniers constituent une mise en œuvre des accords de commerce dont les entreprises privées sortiront gagnantes au détriment des citoyennes et des citoyens. La santé demeure, dans cette révision du rôle de l'État, la cible incontournable de la réingénierie Charest.

Le bâillon sur toute la ligne...

Par ailleurs, le gouvernement a organisé des forums régionaux qui visaient, selon lui, à enrichir la démarche de réingénierie de l'État, en étant à l'écoute de la population québécoise. Toujours selon le gouvernement, cette démarche était déjà bien appuyée par la population alors que d'après les derniers sondages, 72 % des Québécoises et des Québécois sont insatisfait-e-s du gouvernement en place. Ces forums, tenus entre mai et septembre, sont essentiellement des lieux de relations publiques où chaque intervenant-e ne dispose que d'environ 30 secondes pour s'exprimer. Refusant de cautionner ce mode de fonctionnement, la FIIQ a décidé de ne pas participer à ces prétendues consultations.

Finalement, en tant que responsable provisoire du secteur Santé, Lise Martel s'est félicitée du rayonnement de la FIIQ dans le dossier de la réingénierie de l'État, notamment par la diffusion de ses travaux portant sur les marchés publics.

Pour les êtres humains aujourd'hui, ce qui est le plus important, ce n'est pas d'apprendre à survivre, à être les meilleurs, les plus compétitifs, mais d'apprendre à vivre ensemble. Tel est le sens du droit de rêver.

(Riccardo PETRELLA, *Désir d'humanité. Le droit de rêver. Écosociété, 2004.*)

Femmes et réingénierie : UN DIVORCE ASSURÉ!

Lorraine Guay, qui s'est adressée au Conseil fédéral, a accepté de faire une synthèse de ses propos. La voici.

L'arrivée de gouvernements conservateurs au pouvoir est toujours une très mauvaise nouvelle pour les femmes. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral/conservateur de M. Jean Charest les gestes se multiplient qui envoient des signaux très clairs aux femmes du Québec : silence inaugural quant à la nomination d'une ministre déléguée à la condition féminine; remise

en cause hâtive des deux organismes chargés de veiller à la défense et à la promotion des droits des femmes (Conseil du statut de la femme et Secrétariat à la condition féminine); augmentation des tarifs des services de garde; négation du droit à la syndicalisation pour les travailleuses qui oeuvrent en famille d'accueil, qui offrent des services de garde en milieu familial ou qui agissent comme ressource intermédiaire ou de type familial; retrait du statut de salariées à des milliers de travailleuses à l'encontre de décisions du Tribunal du travail, les soustrayant ainsi aux normes du travail; loi facilitant la sous-traitance et qui contribue à augmenter le travail atypique, flexible, à temps partiel, sur appel, là où les salaires sont les plus bas et où les femmes y sont majoritaires; quasi-absence des femmes dans le document *Briller parmi les meilleurs*, document qui sert pourtant de base aux débats sur la démographie et la dénatalité entre autres, domaines où les femmes sont parmi les premières concernées; et la liste pourrait s'allonger...

Toutes ces mauvaises nouvelles qui s'accumulent -et qui ont nom « réingénierie »- plongent leurs racines dans les conceptions résolument néolibérales et patriarcales véhiculées par ce gouvernement et ce, en dépit de la présence de 30 % de femmes parlementaires. Elles visent à remettre en question le rôle du gouvernement pour le confiner à quelques missions dites essentielles. Or toute diminution du rôle de l'État dans ses fonctions majeures de « gardien du bien commun et de redistribution des richesses » a un impact direct sur les femmes : celles-ci se voient invariablement réaffectées au foyer et réassignées à leur rôle traditionnel. Quand une société ne prend plus en charge collectivement la responsabilité des jeunes enfants, des personnes vulnérables et dépendantes ce sont toujours les femmes qui écopent. Qui en effet va quitter son emploi pour s'occuper d'un parent âgé en perte d'autonomie? Qui va assumer la responsabilité des enfants quand les services de garde sont en nombre insuffisant ou trop coûteux pour y avoir accès? Qui va garder le cap sur la « tolérance zéro » quant aux violences envers les femmes? De plus, le néolibéralisme est incapable de penser l'égalité des femmes dans l'économie car il repose sur les inégalités sexuées, sur le maintien des écarts de salaires entre les hommes et les femmes et sur le travail gratuit des femmes à la maison. Quand un gouvernement ne s'attaque pas résolument à ces questions, ce sont les femmes, toujours, qui en payent le prix... La réingénierie, dont on commence à peine à entrevoir les premières manifestations, constitue un terrain miné. Elle s'attaque aux acquis sociaux et pénètre nos esprits qui deviennent des territoires occupés par ces idées de droite. Il importe de démasquer cette entreprise, d'en dévoiler les motifs, de rendre visibles ses conséquences sur les femmes en particulier et d'entreprendre le long et patient travail de propositions d'alternatives.

Contre les effets pervers de la loi n° 30...

À l'évidence, l'adoption du projet de loi n° 30, au mois de décembre dernier, vient modifier en profondeur le régime de négociation dans le secteur de la santé et des services sociaux. Auparavant négociées au niveau national, certaines matières, au nombre de 26, telles les modalités d'octroi de postes et les questions relatives à l'organisation du travail, seraient maintenant décentralisées vers le palier local. Cette décentralisation exigera beaucoup d'énergie de la part des équipes locales appelées à négocier ces matières, et ce, d'autant plus que la loi n° 30 prévoit que cette négociation débutera lors de l'accréditation du nouveau syndicat et qu'elle ne pourra durer plus de deux ans. Les efforts qui seront investis dans cette négociation locale seront certainement plus importants que ceux déployés lors de la négociation des arrangements locaux antérieurement prévus à la convention collective.

La FIIQ soutient que les banques de libérations prévues aux différentes conventions collectives doivent demeurer en vigueur, et ce, jusqu'à la conclusion de la première négociation locale. Toutefois, les conventions collectives sont muettes quant à la possibilité d'obtenir des libérations pour la négociation locale. Il faut donc dès maintenant définir les demandes des syndicats et discuter, avec le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS), d'un amendement aux conventions collectives actuelles pour faire en sorte que des libérations syndicales soient attribuées spécifiquement à la négociation locale. Voilà pourquoi les déléguées ont donné le mandat au Comité exécutif de la FIIQ de négocier la clause suivante :

« Que l'Employeur libère, sans perte de salaire, cinq salarié-e-s à temps complet à partir de la date de l'accréditation du syndicat jusqu'à l'entrée en vigueur de la première convention collective locale ».

ÉQUITÉ une reprise en vue

On se rappellera qu'en février dernier, le gouvernement du Québec a interpellé l'Intersyndicale équité sur la façon de relancer les travaux à la suite de la décision de la juge Carole Julien, qui invalidait le chapitre IX de la Loi sur l'équité salariale. Maintenant soumis à la Loi sur l'équité salariale dans son intégralité, le gouvernement voulait s'assurer de la conformité des travaux réalisés à ce jour auprès des organisations membres de l'Intersyndicale, à savoir : la CSN, la CSQ, la FIIQ, la FTQ et le SFPQ. Ces travaux ont porté notamment sur l'identification des catégories d'emplois et leur prédominance, la formation des membres du comité d'équité, l'élaboration du système d'évaluation et du questionnaire d'enquête, l'échantillonnage, le processus d'enquête et, enfin, sur la démarche d'évaluation des emplois.

Comme cela avait été partagé avec la délégation lors du conseil fédéral de la fin février, la FIIQ est d'avis que les travaux réalisés respectent l'esprit de la loi. Certains éléments doivent cependant être peaufinés quant à la lettre de la loi. À titre d'exemple, le premier affichage du programme n'a pas été fait. Il ne serait donc pas exclu de procéder à un tel affichage dans tous les établissements. Le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) a, quant à lui, choisi de se retirer de l'Intersyndicale estimant que les emplois de ses membres seraient mieux évalués dans un autre cadre.

Les quatre organisations qui composent maintenant l'Intersyndicale équité ont rencontré les représentants du Conseil du trésor, en mai, pour leur faire part de leur intention de continuer la démarche entreprise. Une rencontre est prévue au début de juin pour poursuivre les discussions entre le gouvernement et l'Intersyndicale et établir un cadre de travail. Les représentantes de la FIIQ espèrent fortement que la relance des discussions permettra de faire avancer ce dossier important pour les infirmières et pour toutes les femmes du Québec.



EN SANTÉ une caisse d'économie

Mouvement coopératif s'il en est un, le Mouvement Desjardins a lancé depuis peu une caisse d'économie de la santé. Cette caisse d'économie cherche à s'implanter dans les différents milieux de travail où sont présentes les infirmières et regroupe déjà 25 000 membres. Plusieurs services financiers seront offerts. Rappelons qu'une caisse d'économie de travailleurs a été la seule institution financière qui ait accepté de nous avancer des fonds lors de la dernière grève en 1999. Vérifiez dans votre établissement si une telle caisse existe ou est en projet.

Un phare pour résister, une cloche pour sonner l'alarme



Le dernier conseil fédéral fut l'occasion pour Lise Martel, membre de l'exécutif de la FIIQ, de présenter à la délégation un rapport d'étape sur les actions du Réseau de Vigilance. En effet, tel que l'expliquait le dernier FIIQ en Action, un réseau de solidarité a été tissé parmi plus de 50 groupes de tous horizons (syndicats, groupes communautaires, regroupements sociaux) et continue de se renforcer depuis déjà 7 mois, soit depuis la reprise des travaux parlementaires du gouvernement libéral.

Le Réseau de Vigilance permet à la FIIQ de concrétiser les actions prioritaires adoptées pour l'année 2004 en facilitant, notamment, la mobilisation au niveau local, régional et national. De nombreuses infirmières se sont impliquées dans le Réseau de Vigilance pour lutter contre la réingénierie du gouvernement Charest. Ainsi, 16 répondantes interviennent dans 13 régions du Québec et plus de 244 répondantes assurent le suivi localement. Martine Éloy, conseillère à la FIIQ, s'assure, pour sa part, que le flux d'informations est bidirectionnel et permanent pour rejoindre le plus grand nombre d'infirmières possible.

Parmi les activités auxquelles a participé le Réseau, notons la Journée internationale des femmes (le 8 mars), « le premier anniversaire » de l'arrivée au pouvoir des libéraux (le 14 avril) et, bien sûr, la manifestation du 1^{er} mai à l'occasion de la Fête des travailleuses et des travailleurs.

Le compte rendu des activités du Réseau a aussi donné lieu à une réflexion collective sur la nécessité de la mobilisation et les difficultés d'y arriver en ces temps où nos acquis sociaux sont en péril. Si vous êtes intéressées à devenir répondante contactez votre équipe locale. Pour plus d'informations sur le Réseau de Vigilance, consultez : [www.vigilance.cam.org]. ou le lien direct sur le site de la Fédération : [www.fiiq.qc.ca].

Adieu Régies, bonjour Agences

Le projet de loi n° 25 auquel nous nous étions vivement opposé est maintenant chose faite, puisque la Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux est en vigueur depuis le 30 janvier 2004. Avec elle, on a vu l'abolition des régies régionales et la création des agences régionales dans 18 régions du Québec. Ces nouvelles entités avaient pour mandat de déposer au ministre Couillard, au plus tard le 30 avril, les scénarios des réseaux locaux retenus pour leur région respective. Un réseau est constitué d'une instance locale (fusion forcée d'un ou plusieurs CLSC, d'un ou plusieurs CHSLD et d'un CH) responsable de coordonner les différents services dont sa population a besoin (pharmacies, organismes communautaires, ressources privées...). Ces agences étaient tenues de consulter la population et plusieurs l'ont fait. La FIIQ y a participé en déposant des mémoires dont l'intégralité est disponible sur le site Web de la FIIQ, à l'adresse suivante : [www.fiiq.qc.ca]. Le ministère de la Santé et des Services sociaux procède actuellement à l'analyse des scénarios déposés et l'approbation finale du ministre et du Conseil des ministres devrait être connue en juin. Le processus de création des réseaux locaux s'effectuera en plusieurs étapes et l'aboutissement du processus devrait survenir d'ici avril 2005.

C'est à suivre...



LA RELÈVE



Isabelle Pouliot, infirmière du CHUQ et membre du Comité des jeunes, est venue informer la délégation de la tenue d'un forum qui portera sur la relève syndicale et militante les 24, 25 et 26 septembre prochain à l'UQAM. La table de coordination du Forum regroupe des organisations syndicales, des organisations étudiantes et de jeunes ainsi que des groupes altermondialistes, politiques, syndiqués et non syndiqués, communautaires et coopératifs.

Membre de la table de coordination de cet événement unique et stimulant, Isabelle Pouliot a expliqué aux déléguées les principaux objectifs de cette rencontre. « Le Forum se veut un temps d'arrêt pour permettre aux jeunes Québécoises et Québécois de poursuivre le dialogue entrepris en 2001, lors du Sommet de Québec. Notre objectif est de développer chez les jeunes une meilleure compréhension des défis que la société est appelée à relever et dans lesquels ils et elles doivent inscrire leurs revendications. Les réflexions proposées lors du Forum porteront sur les façons d'améliorer les actions collectives et la vie militante. Les principaux thèmes qui y seront traités sont les suivants : la mondialisation néolibérale et ses effets sur nos vies ; les conséquences de la réingénierie; le choc démographique au Québec; l'historique des acquis sociaux; les préjugés envers le syndicalisme et leur déconstruction et, enfin, les obstacles au militantisme : solutions possibles? Ce forum devrait regrouper 500 jeunes de différents milieux et horizons, originaires des quatre coins du Québec. Chacun des partenaires a la responsabilité d'en faire la promotion auprès de ses membres. Les organisateur-trice-s sont conscient-e-s que l'automne syndical sera mouvementé, mais invitent les organisations à ne pas oublier la relève », a conclu Isabelle Pouliot.

Vous êtes intéressées?

Pour plus d'information, un hyper lien sera disponible, sous peu, sur le site de la FIIQ. Des rapports ponctuels seront aussi présentés lors des prochains conseils fédéraux.

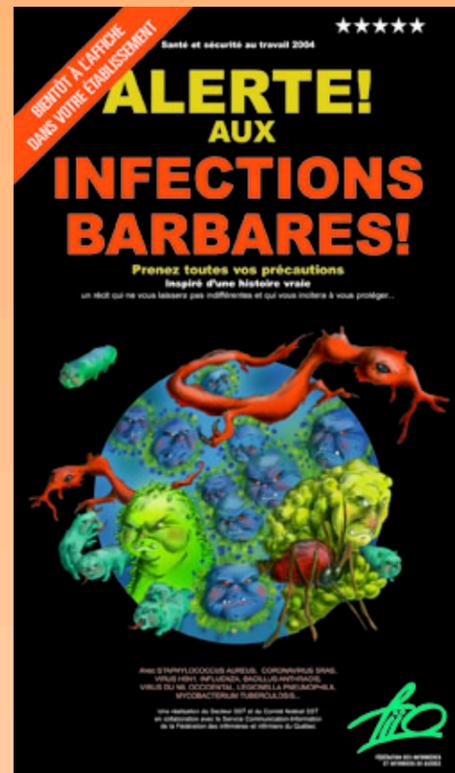


Syndicales salutations

Au nom de tout le Comité exécutif de la FIIQ, Jennie Skene a souligné l'importante contribution d'Aline Michaud, qui a travaillé plus de 25 ans à la FIIQ, comme conseillère syndicale responsable de différents dossiers et, plus particulièrement, de celui de la sécurité sociale. Aline Michaud prendra sa retraite d'ici les prochaines semaines. Le FIIQ en Action joint donc sa voix à l'ensemble des salariées de la FIIQ pour souhaiter bonne chance à Aline dans ses nombreux projets et dans sa nouvelle vie.

Développer notre force syndicale

Encore une fois, le contenu de ce *FIIQ en Action* démontre comment les lois qui ont été adoptées dans la controverse en décembre dernier, modifient et continueront encore dans la prochaine année à transformer l'échiquier syndical québécois. Ainsi, la fusion forcée des accréditations par catégorie fait en sorte que demain, les infirmières, les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes, les puéricultrices, les perfusionnistes et les techniciennes en circulation extracorporelle qui oeuvrent chez un même employeur, feront partie d'un même syndicat. Certaines organisations syndicales sont appelées à disparaître, d'autres, dont la FIIQ, vont se transformer et représenter plusieurs milliers de ces nouvelles membres, tandis que d'autres risquent de voir diminuer leur effectif. C'est donc dans ce contexte que la FIIQ rencontre actuellement des représentantes des organisations syndicales qui viendront vraisemblablement joindre nos rangs dans l'année qui vient. C'est aussi en prévision des changements sur l'échiquier syndical et des nouveaux rapports de force qui naîtront, que des représentantes de la FIIQ discutent avec d'autres partenaires de l'éventualité de la création d'une centrale de la santé, création qui pourrait être envisageable quand la poussière des bouleversements actuels sera retombée. Il s'agit donc de deux démarches indépendantes, qui s'inscrivent dans une volonté de démontrer au gouvernement qu'il aura peut-être à faire face demain à une force syndicale infirmière encore plus forte, solidaire des autres intervenantes, professionnel-le-s et technicien-ne-s de la santé.



Une affiche choc à la hauteur des dangers à la santé et sécurité au travail dans les établissements de santé. Associée à un dépliant qui sera distribué dans tous les établissements où des infirmières de la FIIQ travaillent, cette affiche conçue par le comité fédéral SST attire l'attention sur l'importance de prendre les précautions nécessaires pour se protéger contre les maladies infectieuses qui émergent, ressurgissent ou sont devenues résistantes aux antibiotiques. À l'automne, un outil d'information suivra.

LA VISITE de nouvelles partenaires



Apparaissent sur cette photo, de gauche à droite, Monique Leroux de l'APIAQ, Jennie Skene, et Éleine Trottier de l'APIQ

Éleine Trottier, présidente de l'Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec (APIQ), et Monique Leroux, présidente de l'Alliance professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (APIAQ), sont venues présenter leur organisation aux déléguées au conseil fédéral. Sans nier le passé, ces deux présidentes se sont dites résolument tournées vers le futur et prêtes à développer de nouvelles solidarités avec les infirmières de la FIIQ. Message bien reçu par les déléguées qui sont venues au micro leur souhaiter la bienvenue. Elles ont également échangé avec les présidentes et posé quelques questions dans le but de mieux connaître leurs organisations respectives.

Un apport d'énergie

Des élections se sont tenues au cours du Conseil fédéral, pour combler deux postes vacants au Comité des jeunes. Valérie Girard (CHUM, Hôpital Notre-Dame) et Jérôme Rousseau (Hôpital Laval) se joignent donc à l'équipe en place composée de Danielange Charles (CHA, St-François d'Assise), d'Audrey Émond (CH Le Jeanneois) et d'Isabelle Pouliot (CHUQ pavillon CHUL). L'équipe du FIIQ en Action se joint à la délégation pour les féliciter et leur souhaiter bonne chance dans leurs nouvelles fonctions.

Explorer la création d'une nouvelle centrale

Michèle Boisclair, responsable politique du dossier, a informé la délégation de l'état d'avancement des travaux entourant la création possible d'une centrale de la santé qui regrouperait exclusivement les intervenantes et les intervenants professionnel-le-s de la santé et des services sociaux. Depuis le dernier conseil fédéral, une seule rencontre s'est tenue. Cette rencontre a donné lieu à l'identification de certains principes, objectifs et valeurs qui serviront de balises lors de la poursuite des discussions et auxquels adhèrent les partenaires de cette aventure.

Valorisant l'autonomie et la liberté des organisations syndicales affiliées, la démocratie, la solidarité et le militantisme en faveur de la justice sociale, cette nouvelle centrale, qui pourrait porter le nom de Centrale québécoise de la santé, aurait pour objectif de représenter une force nationale unificatrice en utilisant son pouvoir d'influence et en militant pour la défense des droits collectifs.

FIIQ EN ACTION

VOLUME 17, NUMÉRO 4 • JUIN 2004

Ce journal est publié par le service Communication-Information.

Site Internet : www.fiiq.qc.ca

Courriel : info@fiiq.qc.ca



Publié après chaque instance de la FIIQ, ce journal a un tirage de 45 500 exemplaires.

Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention «Reproduit de la publication

FIIQ en Action».

ISSN 0838-4207